

COMMUNE DE SIGEAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Sigean

Par arrêté municipal n°2019-11-19-01 du 19 novembre 2019, le Maire de la commune de Sigean a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sigean, prescrite par délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2018 et arrêtée par délibération du 10 juillet 2019, en vue de son approbation par le Conseil Municipal.

La révision du PLU, et notamment son rapport de présentation, explique les raisons de la révision et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, dont l'avis la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et la réponse apportée par la commune, sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

A cet effet, Monsieur Antoine ANDRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par M. le président du tribunal administratif de Montpellier.

Un dossier papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Sigean pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du mardi 10 décembre 2019 à 14h00 au vendredi 10 janvier 2020 à 16h00 inclus.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur le site internet de la mairie de Sigean, à l'adresse : <http://www.sigean.fr>,
- sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Sigean.

Le public pourra, pendant toute la durée de l'enquête publique, prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, les adresser par écrit à la mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier électronique en précisant l'objet, à l'adresse : mairie.dga@sigean.fr. Le registre sera tenu à la disposition du public à la mairie de Sigean. Les observations électroniques seront publiées sur le site internet à l'adresse : <http://www.sigean.fr>.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Sigean les :

- 10/12/2019 de 14h00 à 17h00,
- 18/12/2019 de 14h00 à 16h00,
- 10/01/2020 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ses rapports et ses conclusions transmis à M. le Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet : <http://www.sigean.fr> durant un an.

Toute information concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), pourra être demandée à Monsieur le Maire de la commune de Sigean.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint
Didier MILHAU

